



**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Martigny-Croix, le 26 septembre 2014

Mise à l'enquête publique pour autorisation de bâtir

L'Administration communale de Martigny-Combe soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

- M. Blaise Moret, Rue de l'Arbignon 27, 1921 Martigny-Croix pour la construction d'un jacuzzi enterré sur la parcelle 281 du plan 3 au lieu-dit L'Arbignon à Martigny-Croix, coord. 570°187/103'810, propriété du requérant et de son épouse Mme Anouk Moret, dossier déposé le 04.09.2014.
- M. Michel Moret, Les Cheseaux 33, 1928 Ravoire pour l'agrandissement et le changement de fenêtres, portes et stores sur la parcelle 1180 du plan 9 au lieu-dit Les Cheseaux à Ravoire, coord. 569°89/104'767, propriété du requérant, dossier déposé le 28.03.2014.
- M. Muharrem Berisha, Route de Ravoire 7, 1928 Ravoire pour l'agrandissement de l'habitation et la construction d'un garage sur la parcelle 1356 du plan 7 au lieu-dit Les Brâyires à Ravoire, coord. 569°23/105'032, propriété du requérant, dossier déposé le 28.04.2014.
- Mme Sandra Lienart, Chemin de la Rasse 31, 1921 Martigny-Croix pour l'isolation du bâtiment et la pose de panneaux solaires sur la parcelle 2935 du plan 20 au lieu-dit La Dessire au Cergneux, coord. 568°31/102'886, propriété de la requérante, dossier déposé le 06.02.2014.
- M. Raphy Martinetti, Rue des Fontaines 10B, 1920 Martigny pour le remplacement et l'agrandissement du couvert sur la parcelle 7710 du plan 29 au lieu-dit Les Pâles au Perrey, coord. 569°50/104'004, propriété du requérant, dossier déposé le 29.08.2014.
- M. Otto Kuonen, Avenue du Grand-St-Bernard 11, 1920 Martigny pour le déplacement d'une cabane de jardin sur la parcelle 3828 du plan 25 au Sommet-des-Vignes, coord. 570°05/105'393, propriété du requérant, dossier déposé le 27.08.2014.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des plans au bureau des services techniques communaux pendant les heures d'ouverture. Les observations et oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes sont à adresser par écrit à l'Administration communale dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale